


le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- 
- > La parole à ... Simon Burkovic
 - > Congrès mondial de l'UITP. Quelle vision pour le transport collectif de demain ?
 - > Taxis. Le point sur le nouveau décret en Région wallonne
 - > Rencontre annuelle des CeM. Regard sur la mobilité en Flandre
 - > Transports en commun. Déplacements domicile-travail dans le secteur privé : du nouveau en matière d'interventions patronales sur les cartes train
 - > Sensibilisation. Journée « rues libres » à Ciney
 - > Education. Un « permis mobile » à l'intention des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire. Prendre le bus pour la première fois

> **sommaire**

> La parole à ...

Simon Burkovic : un CeM Parisien à Namur !

Tout a commencé il y a trois ans quand l'idée saugrenue de prendre mon vélo pour me rendre sur mon lieu de travail m'a traversé l'esprit. Quelle révélation ! Quel plaisir ! La découverte de ce moyen de transport si incroyable et si pertinent a bouleversé mon approche du monde ainsi que les valeurs que je souhaitais apporter à la société et transmettre à mes enfants. Le forum Velotaf.com m'a permis de progresser très rapidement dans ma pratique quotidienne et de découvrir l'univers du vélo utilitaire.

Je me suis tout naturellement investi dans la promotion du vélo au quotidien à travers plusieurs associations. Je suis actuellement Vice-président de l'Organisation des Bus cyclistes, en charge du développement sur la région parisienne. Le concept des Bus cyclistes, basé sur l'entraide et la solidarité, s'appuie sur des cyclistes quotidiens aguerris aux conditions de circulation urbaine. Ils se mettent au service des autres pour les conseiller, les former et les accompagner à vélo pour se rendre au boulot. Il y a actuellement plus d'une trentaine de lignes de Bus cyclistes en Ile de France.

Depuis 9 ans, je travaille dans l'industrie automobile en tant qu'ingénieur d'études. Le questionnement sur le sens de mon activité professionnelle ainsi que mes différentes expériences associatives m'ont amené à envisager une reconversion professionnelle dans le domaine de la mobilité.

En recherchant sur la toile le moyen de mettre en œuvre cette reconversion, j'ai découvert le rôle de Conseiller en mobilité, acteur multiforme au sein des collectivités. Mon projet de reconversion s'est précisé alors et j'ai eu connaissance de l'existence de cette formation de Conseiller en mobilité à Namur. C'est ainsi que j'ai pris mon baluchon et suis monté dans le Thalys pour débarquer en Wallonie.

Le cours, découpé en modules et axé sur les études concrètes de mobilité, est en parfaite adéquation avec ma situation transitoire et m'a permis d'avancer progressivement. La qualité de la formation ainsi que l'accueil qui m'ont été offerts m'ont montré à quel point j'avais fait le bon choix. Merci à toute l'équipe !

Ma voie ainsi confirmée, je souhaite compléter ma formation dans le domaine de la mobilité urbaine, avec l'obtention d'un diplôme reconnu en France. J'envisage à partir de septembre une année universitaire en master « Transport et Mobilité » en région parisienne et ainsi de réaliser à travers un stage, une première expérience professionnelle dans le domaine.

L'objectif est de m'investir au sein d'une collectivité en tant que chargé de mission mobilité (équivalent de la



fonction de CeM en Wallonie) et de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des gens.

Contact : Simon BURKOVIC
simon.burkovic@yahoo.fr

Pour en savoir plus : www.velotaf.com : Communauté des cyclistes quotidiens.
www.buscyclistes.org : Organisation Bus Cyclistes, des cyclistes à votre service

> Transport en commun

Congrès mondial de l'UITP à Vienne : quelle vision pour le transport collectif de demain ?

Tous les deux ans, à l'initiative de l'Union internationale des transports publics (UITP), sociétés de transport en commun, constructeurs et décideurs se retrouvent pour faire le point, mais surtout pour se projeter dans l'avenir. Rendez-vous fut donc pris à Vienne pour son 58^{ème} Congrès (plus de 2 000 participants représentant 80 pays !) du 7 au 11 juin dernier, sur le thème : « transports publics : faire les bons choix pour une nouvelle mobilité ». Car si nous vivons une crise économique, financière, sociale et environnementale et que la problématique des déplacements ne peut s'envisager sans recourir au transport collectif, celui-ci se trouve à la fois face à des perspectives de développement importantes et à des choix à faire qui répondent aux défis qu'induit le présent contexte.

Plus de soixante villes ont un projet de tram à mettre en œuvre dans les prochaines années et là où il est déjà implanté, de nouvelles lignes ou des renforcements des lignes existantes sont en projet. A Bruxelles, par exemple, cinq nouvelles lignes sont programmées et Liège fêtera dans quelques années le retour du tram avec la réalisation d'une première ligne. Mais le tram est davantage qu'un mode de déplacement, c'est aussi un



élément de structuration du territoire et de revitalisation de la ville, dont le redéploiement s'accompagne généralement d'une rénovation des voiries et d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire.

Quant au bus, il offre aujourd'hui déjà de nombreuses améliorations : planchers bas, larges portes, sièges discrets, permettant d'accélérer les montées et les descentes et ainsi d'augmenter la vitesse commerciale. Mais des évolutions sont encore attendues au niveau de la motorisation.

A cela s'ajoute un souci de limiter les consommations énergétiques en pratiquant l'écodriving, en allégeant les équipements, en améliorant l'efficacité des moteurs, la récupération d'énergie au freinage, en isolant les dépôts, en couvrant les toits des abribus de panneaux solaires, ...

D'autres combustibles : gaz et éthanol font leur chemin. Le bus hybride, associant diesel et électricité, permet quant à lui une diminution des consommations de 20 à 25 % et d'autant des émissions de CO₂, de particules fines et de NOx, mais présente toutefois un surcoût actuel d'environ 40 %. A suivre avec intérêt, car cette technologie pourrait être compétitive d'ici une dizaine d'années. Quant à l'hydrogène et à la pile à combustible, des prototypes sont toujours en cours d'étude et de test mais leur commercialisation à grande échelle n'est pas encore à l'ordre du jour.

La billettique est également en constante évolution. Le principe des cartes de transport électroniques, sans contact, fait son chemin. A Bruxelles, le pass « Mobib », proposé par la Stib, permet de charger abonnement, carte de dix voyages, titre préférentiel, ... à volonté pendant 5 ans, en fonction des besoins. Le jour où elles seront généralisées, ces cartes fourniront aussi aux exploitants un outil de gestion du trafic en temps

réel. A terme, elles permettront d'élargir le champ des applications : location de vélo, de voiture, paiement de parking, ...

Mais, révolution majeure, aujourd'hui les sociétés de transport en commun s'intéressent à tous les maillons de la chaîne de déplacement, conscients que tram, bus et métro, ne permettent pas nécessairement de se déplacer d'un point à un autre. Ainsi, il faut faire appel à d'autres moyens de transport, parfaitement complémentaires : vélo, voiture, en particulier dans une optique de « partage », à l'instar des vélos en libre service et du car sharing. Cette nouvelle logique consiste à augmenter le taux d'utilisation du matériel. Le TEC prévoit aussi le développement du vélo pliable. Testé par une soixantaine d'utilisateurs pendant une période de six mois, il en aurait déjà convaincu plus d'un. Ce vélo pèse 9,5 kilos et se replie grâce à un axe totalement inédit. Il fera probablement son apparition officielle en octobre et sera mis à la disposition des usagers à travers une formule d'abonnement bus et vélo.

Comme nous l'exprimions dans un précédent Cemaphore, à propos du concept "la gare", développé par la SNCB, le Congrès a également mis l'accent sur la création de centres multiservices au sein des stations de métro ou de tram, avec le développement d'activités commerciales ouvertes sur le quartier. L'avantage est double, avec une valorisation du patrimoine foncier qui va générer des recettes et une attractivité plus élevée tant pour les commerçants que pour les utilisateurs potentiels des transports collectifs, et des stations qui deviennent des lieux de vie.

Bref, ça bouge dans les transports publics!

Pour en savoir plus : <http://www.uitp.org/vienna2009/Congress/index-fr.cfm>



Le point sur le nouveau décret en Région wallonne

Le 16 juin dernier s'est tenu à Namur un après-midi de formation organisé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie sur le thème des services de taxis et de taxis sociaux. Cette formation portait évidemment sur la nouvelle réglementation, à savoir le décret du 18 octobre 2007¹ (Cfr le CeMaphore n° 62, p. 4) et les arrêtés du 3 juin 2009 (non encore publiés au jour de la rédaction de cet article). Environ 170 personnes étaient présentes, dont une majorité d'agents communaux et de CPAS.

André Walgraffe, en tant que Représentant du Ministre en charge de la Mobilité, a débuté cet après-midi en expliquant le contexte général dans lequel s'inscrit cette réglementation : nécessité de lutter contre le maraudage notamment vers les Régions flamande et bruxelloise, éviter la concurrence déloyale, optimiser la mobilité et encadrer certains services qui ne l'étaient pas jusqu'alors (taxis sociaux, taxis collectifs et location de voitures avec chauffeur).

Alexandre Ponchaut, Conseiller à la Cellule mobilité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, a ensuite présenté les grandes lignes de cette nouvelle réglementation et particulièrement les changements pour les communes et les CPAS.

Concernant les services de taxis, la procédure d'octroi d'autorisation est valable en principe pour cinq ans, et inclut dorénavant une nouvelle étape à savoir une approbation par le Gouvernement wallon. Cette autorisation peut donner lieu au paiement d'une taxe communale annuelle, plafonnée à 600 €, qui sera réduite de 30 % pour les véhicules « propres » ou ceux adaptés au transport de PMR. L'autorisation emportera automatiquement le droit de stationner en tout point réservé aux taxis sur la voie publique, et ce donc sans devoir acquitter une taxe supplémentaire. La limitation du nombre maximum de taxis pouvant être autorisés par une municipalité est d'un taxi pour 2 500 habi-

tants, mais des dérogations sont possibles sur demande motivée de la commune auprès du Gouvernement.

Les services de taxis sociaux qui n'étaient jusqu'alors encadrés par aucune réglementation spécifique furent ensuite présentés : leurs conditions d'exploitation, notamment le respect d'un prix maximum par place, et le principe d'agrégation de l'organisme, les communes et les CPAS l'étant par ailleurs d'office. L'exploitation d'un tel service nécessite dorénavant une déclaration préalable à la DGO2 – Direction du Transport de personnes, qui devra être renouvelée tous les trois ans. Des conditions relatives à l'âge (21 ans), à l'expérience de conduite (3 ans) ainsi qu'à la moralité du chauffeur devront être remplies. Enfin l'organisme devra conserver certains documents en son siège.

Florence Wathelet, Attachée à la DGO2, a ensuite présenté le rôle et l'appui que son administration peut apporter aux pouvoirs locaux. Elle a évoqué les infractions à cette nouvelle réglementation, leurs sanctions et leur constatation par la police ou par un inspecteur de la DGO2. Son administration est également compétente pour l'octroi de primes à l'acquisition de véhicules hybrides et pour l'attribution de la qualification professionnelle des exploitants. Enfin, elle a présenté le rôle de la DGO2 dans la centralisation des données et a rappelé qu'il était déjà possible d'obtenir une série d'informations pratiques concernant les taxis autorisés par commune sur le site internet de la Région² (coordonnées des exploitants, facilités pour les PMR, ...).

Enfin, le témoignage d'une personne de terrain a clôturé cet après-midi. Philippe Lemaire, employé à la Ville de Namur, a expliqué les différentes mesures que sa Ville a adoptées en matière de taxis ainsi que les projets futurs (couleurs des véhicules, incitation à l'utilisation de véhicules prenant en compte les besoins des PMR, ...). Cet exposé a une fois de plus permis de démontrer l'importance de l'engagement des pouvoirs locaux pour améliorer les outils de mobilité sur leur territoire.

Contact : Alexandre PONCHAUT – Union des Villes et Communes de Wallonie
Tél. : 081 24 06 31 – mobilite@uvcw.be



Source : ICEDD.

¹ Décret relatif aux services de taxi et aux services de location de voiture avec chauffeur (Moniteur belge du 20 novembre 2007).

² <http://mobilite.wallonie.be>.



> Rencontre annuelle CeM

Regard sur la mobilité en Flandre

Cette année, la traditionnelle rencontre annuelle des Conseillers en mobilité a rassemblé plus de 200 personnes à Fleurus. Ils étaient 110 à recevoir leur certificat de CeM, qui leur a été remis par Yvon Loyaerts, directeur général de la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques du SPW.

Le thème de la journée : « Regards sur la mobilité en Flandre » faisait suite à un échange entre les deux Régions du pays, intervenu au début de cette année, et qui a conduit le réseau à vouloir partager avec les CeM les pratiques développées en Flandre en matière de mobilité, et notamment le métier de CeM. Nous en avons fait un premier écho dans le Cemaphore n°77 (février 2009). Nous y évoquions aussi les différentes formations en mobilité existant en Flandre et en particulier le rôle de la Vlaamse Stichting Verkeerskunde, chargée de missions de formation et d'information envers les professionnels (CeM, élus) mais aussi du grand public.

Parmi celles-ci, citons l'action qui concerne l'apprentissage du permis de conduire à l'école en Région flamande. D'abord réalisée à titre pilote en 2007-2008 dans 25 écoles, elle a ensuite été développée à plus large échelle en 2008-2009, avec 760 écoles et environ 45 000 élèves. Mais cette pratique ne serait-elle pas une manière d'encourager les jeunes à se tourner dès 18 ans vers un usage inconditionnel de la voiture ? L'obtention du permis de conduire reste un prérequis dans de nombreux emplois. Il ne faut pas se voiler la face. Et par ailleurs, cette formation au sein des écoles est une manière d'offrir un apprentissage professionnel aux jeunes, mais aussi d'attirer leur attention sur tous les autres modes de déplacement : leurs atouts, leurs

caractéristiques, leurs besoins mais aussi sur des concepts comme l'intermodalité ou la mobilité durable. Ce contact positif avec les écoles devrait encourager des comportements responsables de leur part et par ailleurs permettra sans doute de développer d'autres actions.

D'autres projets sont encore initiés dans les écoles primaires : les brevets piétons et cyclistes par exemple. Les écoles particulièrement proactives en matière d'éducation à la mobilité reçoivent un label « verkeers actieve school ». Dans les écoles secondaires, il est plus difficile d'obtenir des heures de cours. Il faut donc trouver d'autres modes de contact avec les élèves. C'est pourquoi, c'est un agenda, proposant un programme d'activités sur les thèmes de la mobilité et de la sécurité routière, qui est proposé au sein de l'école.

Quant à la gestion communale de la mobilité, celle-ci fait l'objet dans la plupart des communes d'un PCM ou « mobiliteits-plan » et d'une convention de mobilité « mobiliteits convenant », qui lie les différents partenaires et est structurée en 19 modules. Cette approche a ses qualités et ses défauts, que les intervenants ont bien mis en évidence dans une vision critique, rétrospective mais aussi constructive. En effet, des difficultés subsistent entre la supervision par la Région flamande et le besoin d'autonomie et d'efficacité nécessaires pour que les communes puissent avancer.

Un système « parfait » n'est pas encore né, mais gageons que de proche en proche, l'expérience, le recul et les échanges de bonnes pratiques aidant, il puisse s'améliorer et répondre mieux aux exigences d'une gestion durable des ressources et de la qualité de vie pour tous.

Pour en savoir plus : <http://www.mobielvlaanderen.be>
 Exposés de la rencontre annuelle des CeM:
http://mobilite.wallonie.be/opencms/opencms/fr/formation_information_sensibilisation/cem/rencontre_annuelle_CeM_2009.html





Source : Portal.

> Transport en commun

Déplacements domicile-travail dans le secteur privé : du nouveau en matière d'interventions patronales sur les cartes train

Le nouvel accord social interprofessionnel relatif au secteur privé prévoit, notamment, de nouvelles dispositions légales en matière d'interventions patronales sur le prix des cartes train. Avec effet au 1^{er} février 2009¹, celles-ci se situent désormais entre 72 et 78 % du prix des cartes train, au lieu des 58 à 64 % prévus antérieurement.

Cela signifie bien entendu un nouvel effort pécuniaire demandé aux entreprises. Mais il est toutefois possible de comprimer sensiblement les coûts supplémentaires que cette nouvelle mesure entraîne pour les employeurs, tout en rendant les déplacements domicile-travail de leurs collaborateurs entièrement gratuits. Comment ? En souscrivant à la convention Tiers Payant 80/20 proposée par la SNCB. Son principe est simple : si l'employeur porte son intervention à 80 % du prix des cartes train, la SNCB s'engage à prendre en charge les 20 % restants, de sorte que ses collaborateurs qui se déplacent en train n'aient plus rien à payer.

Quels en sont les avantages ? Dans le cadre de cette convention, les interventions patronales bénéficient de l'exonération fiscale totale, la TVA est récupérable et l'employeur peut opter pour des cartes train annuelles, dont le prix est égal à dix fois la carte train mensuelle. Au final, en conjuguant ces trois éléments, l'effort financier réel se retrouve inférieur à la hausse de l'intervention légale. Ensuite, la part supportée par l'employeur lui est facturée par la SNCB. Celle-ci se charge entièrement de la gestion administrative et comptable des abonnements. L'employeur dispose d'un accès permanent, via Internet, aux données relatives aux cartes train de ses collaborateurs et ne doit plus gérer les tâches

¹ Moniteur belge du 15 avril 2009.

liées aux remboursements des interventions patronales. Enfin, lors de chaque renouvellement de sa carte train, le travailleur ne paie rien. Il peut en outre revalider son abonnement on-line, sans se déplacer.

Une occasion, pour l'employeur, d'offrir à son personnel un bonus appréciable libre de toute ponction fiscale, tout en apportant sa contribution à l'allègement de la pression environnementale exercée par le trafic routier. Et cela, sans que cette gratification ne pèse davantage sur les charges de l'entreprise.

Contact : Alain Guiot – Key Account Manager - CeM
SNCB Voyageurs National
Tél. : 071 60 23 87 – alain.guiot@b-rail.be

> Sensibilisation

Journée « rues libres » à Ciney

Organisée pendant la dernière semaine de juin, lorsque les élèves du secondaire sont en attente de leur délibération finale, la journée « rues libres » a pour vocation de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à la mobilité douce et durable, le tout dans une ambiance musicale et ludique. Des ateliers leur proposent de tester des moyens de transport originaux, de vivre le quotidien d'une personne à mobilité réduite, de découvrir la sécurité routière et de rencontrer les associations locales.

C'est l'asbl Empreintes qui est à l'origine de ces journées spéciales de fin d'année qui, cette année, se déroulaient également à Enghien et à La Louvière.

C'est le 22 juin dernier qu'a eu lieu la journée Rues Libres à Ciney. En partenariat avec les associations locales et des associations de jeunesse, plus de 15 ateliers et stands de sensibilisation ont été proposés tout au long de la journée. Le stand des TEC a notamment développé une animation autour du jeu géant « Rush

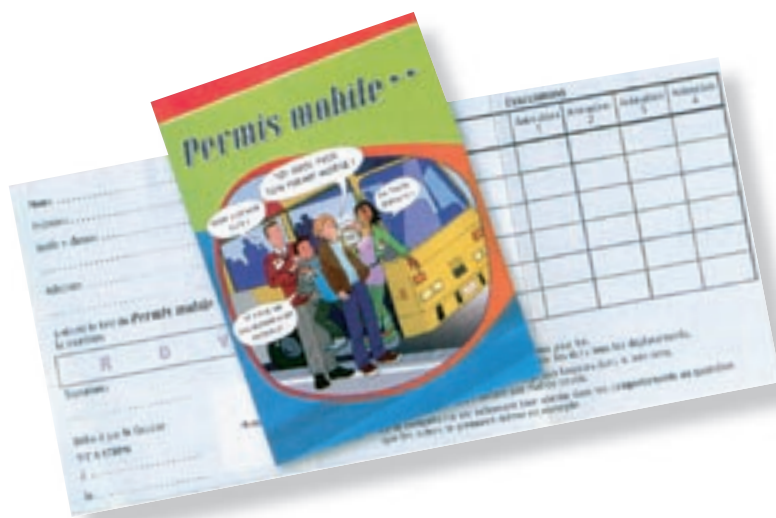


Source : CSC.

Hour » développé par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW. Les Jeunes CSC, en tant qu'organisation de jeunesse, ont déployé tout leur talent pour animer l'atelier parade. Caliquots, banderoles et autres sifflets ont contribué à ce que celle-ci soit vivante et colorée. Au milieu de l'après-midi, tous les jeunes, à pied, en roller ou à vélo ont défilé dans les rues de Ciney. Quelques téméraires ont aussi testé le vélo fou des Jeunes CSC, sans réussir à faire plus de 5 m ! Entre 300 et 400 ados ont ainsi participé à cette journée.

Avec la collaboration de : Pierre Ledecq, u71ple@acv-csc.be.

Pour en savoir plus : <http://www.rueslibres.be>.
<http://www.empreintesasbl.be>.



> Education

Un « permis mobile » à l'intention des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire

Cette campagne, organisée à l'initiative du groupe TEC en partenariat avec les écoles de la Communauté française, vise plusieurs objectifs : conscientiser les jeunes à l'impact de leur mobilité sur leur santé, leur environnement, leur sécurité, les sensibiliser aux règles de sécurité, les responsabiliser pour un usage respectueux des transports en commun et encourager des comportements citoyens propices à la convivialité dans les transports en commun mais aussi à l'école et partout ailleurs. Elle a démarré au printemps de cette année et visait environ 2 000 élèves.

Un animateur de l'ASBL Coren, spécialisée dans le développement durable, et un agent TEC expérimenté proposent conjointement une série d'animations afin d'obtenir le « permis mobile ». L'octroi de celui-ci est une reconnaissance de l'implication du jeune et de l'acquisition des compétences utiles en vue de participer à une mobilité durable. Pour cela, il a su faire preuve de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

Six compétences ont été épinglées : choisir des déplacements durables, appliquer les règles de sécurité, préserver le matériel, repérer les situations à risques, gérer les imprévus et développer une citoyenneté active.

Pour en savoir plus : <http://www.terrecommun.be/blog>
<http://www.infotec.be>
<http://www.coren.be>

Prendre le bus pour la première fois

Dès 2008, pour guider les futurs nouveaux abonnés qui s'apprêtent à rentrer en secondaire, le TEC Hainaut a lancé l'opération « se déplacer seul à 12 ans ».

Ainsi, les jeunes qui se présentent au guichet jusqu'au 21 août pour demander leur abonnement se voient

proposer des séances d'information. Lors de celles-ci, toutes les règles de base leur sont communiquées : comment héler l'autobus, monter par la porte avant, montrer son abonnement, se déplacer en toute sécurité, quelles sont les règles de bonne conduite à respecter, ... Ils reçoivent également deux libre-parcours leur permettant de repérer, avec leurs parents, leur futur trajet.

Pour en savoir plus : <http://www.infotec.be>



Source : TEC Hainaut.



> Conseils de lecture

Trois nouveaux fascicules du **Vade-mecum vélo en Région de Bruxelles-Capitale** :

- Aménagements cyclables en giratoires
- Revêtements des aménagements cyclables
- Marquage et éclairage des aménagements cyclables

Le développement d'une politique favorable au vélo nécessite une bonne prise en compte des besoins des cyclistes dans l'infrastructure, notamment pour leur garantir une bonne sécurité et rendre ce mode de déplacement attractif. Ces trois brochures complètent utilement l'information contenue dans trois premiers fascicules et constituent d'excellents supports pour la réalisation de projets cyclables.

Déplacements et commerces : impacts du tramway sur le commerce dans différentes agglomérations françaises, CERTU, 2005, (Rapports d'étude).

Cet ouvrage fournit la synthèse des études existantes et des informations recueillies auprès des experts et de certains élus de plusieurs agglomérations. Elle présente les points clés de l'interaction tramway - commerce qui semblent ressortir de l'analyse des villes étudiées : Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nantes, Rouen et Strasbourg.

La lecture de cet ouvrage peut être complétée par des articles plus récents sur le même sujet disponibles au centre de documentation.

Infos : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

> Agenda

Du réseau

- Le 29 septembre 2009, formation continuée des CeM : **visite de Hasselt**.
- Mars 2010. Démarrage d'un **nouveau cycle de formation de base des Conseillers en mobilité**.

Infos : Bernadette Gany, Tél. : 081 77 30 99
bernadette.gany@spw.wallonie.be
Brigitte Ernon, Tél. : 081 77 31 32
brigitte.ernon@spw.wallonie.be
<http://mobilite.wallonie.be>

Hors réseau

- Les 12 et 13 septembre 2009, exposition : « **Du chemin de fer aux voies vertes** », dans le cadre des Journées du patrimoine, de 14h à 18h, Cabine S11, gare de Sourbrodt, rue des Scieries à Waimes.

Infos : Niels Antoine, tél. : 0473 99 06 59
811 asbl

- Le 9 octobre 2009. Colloque de l'Union wallonne des Entreprises : « **Voiture de société et développement durable sont-ils inconciliables ?** », de 8h30 à 14h, à l'Aula Magna, à Louvain-la-Neuve.

Infos : Infos : mobilite@uwe.be
<http://www.uwe.be/mobilite>

- Les 24 et 25 octobre 2009, « **Rendez-vous sur les sentiers** » : activités proposées en Wallonie dans le cadre de la valorisation des sentiers.

Infos : Infos : sylviane.gilmont@sentiers.be
<http://www.sentiers.be>

> Humour



Source : William Jones

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
Céline Fecci, tél. : 081 77 31 34
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21
Fax : 081 77 38 22
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@spw.wallonie.be
<http://cem.mobilite.wallonie.be>